

Où allons-nous ? Quel avenir ?

Voilà quelques extraits d’*Ethique et politique*¹ (Editions Universitaires, 1992). On pouvait écrire à l’époque bien des choses sur l’avenir de l’Europe. Je ne sais pas si je dirais aujourd’hui exactement les mêmes choses.

Démocratiser l’économie de marchés. Oligarques et idéocrates

« On dit que les nations européennes ont besoin d’adapter leurs institutions politiques aux exigences de l’économie de marchés. En réalité, elles ont besoin de démocratiser l’économie

de marché aujourd'hui oligarchique, qui se traduit par la croissance continue du chômage, l'exagération des flux migratoires et la destruction de l'environnement.

Car ces trois problèmes sont solidaires

. Elles n'ont absolument pas à aligner leurs institutions politiques sur le fonctionnement de l'économie de marché oligarchique, ou alors autant dire qu'il faut supprimer les démocraties. Et on les supprime si on asservit les nations.

« Ce que veulent les nations européennes, c'est vivre ensemble comme des nations vraiment libres, mais unies par toute une histoire et rapprochées par une communauté d'intérêts qui n'ont rien à voir avec les appétits et les marottes des bureaucrates, oligarques et idéocrates. »

« Tout le monde est d'accord, ou presque, pour admettre la nécessité d'une construction européenne. Si l'on doit critiquer âprement ce qui se fait à ce jour, c'est que ces échafaudages institutionnels seront sans lendemain, parce qu'ils sont dépourvus de fondements solides dans l'histoire et dans la conscience des peuples. L'union bruxelloise n'aura pas plus de vie et de fécondité que la défunte union moscovite. » (*Ethique et politique*, pp.80-81.)

De nouvelles institutions européennes

« Je songe à un sénat des nations d'Europe. (...) Ce sénat élirait son président, qui porterait le nom de président du sénat des nations d'Europe. Ce président serait la clé de voûte de tout l'édifice. Ce sénat [d'une centaine de membres] siégerait en permanence. Le principe constitutionnel essentiel doit être qu'il n'existe d'autre loi en Europe que des lois nationales. Le sénat des nations doit pouvoir élaborer et proposer des textes juridiques, mais qui ne prendraient force de loi qu'après avoir été repris, et au besoin amendés et adaptés, par les seules représentations nationales, à titre de lois nationales. (...)

« Les chefs d'Etat [de l'Union] seraient en relation avec le Président du Sénat (...) [ayant] une fonction arbitrale permanente, un rôle de promotion des intérêts communs et de garantie effective des indépendances nationales face aux intérêts économiques transnationaux, une mission de représentation de l'unité morale des nations et, enfin, un pouvoir d'exception en période de crise. »

« Le président du sénat disposerait d'une force armée d'élite (...) [cf. *Démocratie durable. Penser la guerre pour faire l'Europe*, Editions Monceau, 2010]. Il posséderait le pouvoir de mettre sous contrôle et sous direction temporaire de ses commissaires économiques toutes les puissances économiques et financières qui profiteraient de leur extension transnationale pour essayer de jouer chaque nation contre toutes les autres et pour se refuser à remplir leurs obligations envers chaque nation. C'est donc lui qui serait chargé de donner effectivité aux lois nationales sur les puissances économiques et financières transnationales. »

Éthique et politique
, pp.84-85.

L'effondrement prévisible de la construction bruxelloise

« Toute prétendue aliénation de l'inaliénable serait nulle de plein droit. (...) »

« Un peuple a le devoir de demeurer une individualité libre, pour que soit conservée la pluralité des nations libres, sans laquelle est perdue la liberté commune du genre humain. »

« Si un citoyen renonce à la souveraineté de sa nation, il pose un principe au nom duquel on pourra par la suite lui enlever tous ses droits politiques. De telles décisions ne peuvent être prises par un peuple, sauf s'il a perdu la tête ou a été abusé. La folie est juridiquement incapable et l'imposture ne fait pas droit. (...) Ceux qui prétendraient aliéner la souveraineté nationale devraient être regardés comme des usurpateurs. Avant même qu'ils aient souscrit de tels engagements, les peuples sont censés leur avoir retiré tout pouvoir de les engager. » *Éthique et politique*, p.87.

« Que devient aujourd'hui la construction européenne ? La seule chose bien claire, c'est qu'on est en train de réduire l'Europe à un immense marché, et de réduire les Européens à des *homin es oeconomici* , purs acheteurs et vendeurs sans patrie opérant sur un marché purement abstrait.

« Cette unification ne se fait que par l'argent et pour l'argent. Pareille entreprise peut enrichir certains, elle ne contribue aucunement à moyen ou long terme à la prospérité de notre continent. Parce qu'elle valorise à l'excès la richesse matérielle en sa forme la plus superficiellement monétaire et la plus immoralement myope, elle détruit toutes les valeurs de prospérité. (...)

« On abat des frontières, on érige des pouvoirs publics, on instaure un droit, et tout cela se fait dans l'indifférence, l'apathie et la résignation. C'est que l'Europe préfabriquée dont on assemble les morceaux, n'est ni celle des peuples, ni celle des personnes et qu'elle n'a aucune racine, ni dans la nature, ni dans l'histoire, ni dans la liberté. Et c'est pourquoi elle tombera.

« Cette Europe sans patrie et sans patriotisme(...) sera la chose de ceux qui en tireront profit parce qu'ils en tireront les ficelles. Cette Europe sans peuples ni patries, sans âme ni valeur, cette Europe sans communauté et sans personne, cette Europe sans démocratie et sans justice nous n'en voulons pas, nous n'en voulons pas, pire, nous ne la voulons même pas.

« Les peuples de l'Ouest, aujourd'hui courbés, paraissent consentir à leur abaissement. Il se fait un calme étrange et trompeur. Les puissants croient régner sans partage, mais ils ne font que présider au néant et tout l'essentiel leur échappe. (...) »

« Un soulèvement imprévisible, un seul séisme bref (...) et nul ne saura plus dire où se dressait, hier encore, la plate géométrie des systèmes morts. » (*Ethique et politique*, 1992, p.88). □

[1] Henri HUDE, *Ethique et politique*, Paris, Editions universitaires, 1992, chapitre 5, pp.69-88.